



Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Commission fédérale pour la prévention de la torture

Le Conseil fédéral adopte une solution « au rabais »

Berne/Lausanne, le 8 décembre 2006. Si la Section suisse d'Amnesty International salue la volonté du Conseil fédéral de soumettre à ratification par le Parlement le protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture (OPCAT), elle est très déçue par le projet de Commission nationale de prévention de la torture qui lui est associé.

La future Commission de prévention de la torture sera sous-dotée en personnel et en ressources, estime Amnesty International. En effet, la Suisse ne compte pas moins de 157 établissements pénitentiaires et 190 institutions pour mineurs, auxquelles il faut ajouter les institutions psychiatriques, les quartiers pénitentiaires des hôpitaux ainsi que les quartiers cellulaires des postes de police. Il est illusoire de croire que douze personnes, qui plus est bénévoles, seront à même d'assumer leur tâche de surveillance de manière efficace. Il est également indispensable, pour faire face aux nombreuses demandes auxquelles la Commission aura à répondre, qu'elle soit dotée d'un secrétariat.

« Les défauts de ce projet provoquent une question légitime : ne cherche-t-on pas à créer une institution alibi, incapable de répondre aux nombreuses demandes qui lui seront adressées ? », commente Alain Bovard, juriste auprès de la Section suisse d'Amnesty International. L'organisation compte maintenant sur les parlementaires – dont les deux tiers ont signé ce printemps une déclaration publique contre la torture - pour montrer qu'ils et elles sont prêts à tenir leurs engagements en corrigeant les erreurs d'appréciation du Conseil fédéral.

Pour obtenir de plus amples informations, nous vous remercions de prendre contact avec Alain Bovard, juriste auprès de la Section suisse d'Amnesty International, au 031 307 22 23 ou 078 748 99 92.

Amnesty International est une organisation mondiale, oeuvrant à la promotion et à la défense des droits humains fondamentaux. Indépendante et impartiale, Amnesty International fonde son action sur la rapidité et l'efficacité de l'aide aux victimes des violations des droits de la personne.

Ses activités sont financées par ses seuls membres et par des dons privés.

Amnesty International ist eine weltweite Bewegung, die für die Förderung und Verteidigung der fundamentalen Menschenrechte arbeitet. Unabhängig und unparteilich, zielen ihre Aktionen auf schnellste und wirksame Hilfe für die Opfer von Menschenrechtsverletzungen.

Die Aktivitäten der Organisation sind nur durch ihre Mitglieder und mit privaten Spenden finanziert.